

PROCES VERBAL
DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
DE L'ASSOCIATION APNM-Marine
DU 17 Février 2022

A 17H30 au HIA ST ANNE Amphi Emilienne Robinette (TOULON)

Assemblée générale diffusée en temps réel sur la chaîne YouTube APNM-Marine

Le PM Michaël BERBEN, président de séance désigné par les deux autres coprésidents, ouvre la séance à 17h30.

1. Mot d'accueil et d'introduction

Cher(e)s ami(e)s membres d'APNM-Marine, merci à tous de votre présence, à Toulon en cette période de pandémie, et aussi partout dans le monde où vous pouvez suivre cette assemblée générale en direct sur votre ordinateur, tablette ou téléphone sur la chaîne YouTube d'APNM-Marine. Nous avons pu maintenir ce mode de communication moderne qui permet de relier l'ensemble de nos membres. Le plus simple pour interagir est de nous envoyer en temps réel un mail à contact@apnm-marine.fr ou un texto sur le numéro de portable (**06 73 47 05 22**) en n'oubliant pas de mentionner votre nom ou numéro d'adhérent pour que vos remarques ou questions puissent être prises en compte.

Conformément à nos statuts et à l'organisation de cette assemblée générale ordinaire vidéo diffusée, nous avons eu le plaisir depuis la dernière assemblée ordinaire d'être une nouvelle fois reconnu APNM représentative au titre de la Marine Nationale. Cette représentativité nous permet non seulement d'accéder à des moyens supplémentaires (RH et petit budget) mais également de continuer à avoir un rendez-vous deux fois par an avec le Directeur du Personnel Militaire de la Marine (DPMM) et Chef d'État-Major de la Marine pour proposer les projets et attendus de notre association, mais aussi leur transmettre, sans aucun filtre, nos inquiétudes sur la condition militaire. Cette représentativité nous rend surtout légitime pour aller rencontrer nos parlementaires pour échanger avec eux sur la condition militaire et les éclairer en particulier sur des sujets qui ne parviennent pas jusqu'à eux par les voies classiques.

J'ai été chargé par les deux autres co-présidents qui s'excusent de ne pouvoir être présent ce jour, d'assurer la présidence pour diriger les échanges de cette AG.

2. Rapport moral

APNM-Marine a été créée le 27 novembre 2015. Après bientôt six ans d'existence, beaucoup d'implication et de travail, nous devons faire le constat de tout ce qui a été fait et réfléchir aux grandes orientations à prendre. Saluons l'implication exceptionnelle et le travail de toute l'équipe qui s'est mise bénévolement au service de notre APNM. Soulignons également après plusieurs années à rechercher notre représentativité au sein de la Marine Nationale, l'implication de chacun d'entre vous, membres de notre association, pour atteindre cet objectif.

Citons les principales réalisations de cette année d'activité écoulée :

- La représentativité d'APNM-Marine au titre de la Marine Nationale pour les quatre années à venir ;
- La consolidation des outils de communication Intradef et Internet de manière à diffuser les informations sur nos travaux, ainsi que la parution de la première Brève sur Intramar ;
- La reconnaissance de l'existence et du rôle des APNM par les parlementaires (audition par la commission de la défense, rencontre avec des sénateurs, articles/interviews dans les médias...) ;
- La poursuite de la participation de notre association à l'UNION-APNM qui est une association qui rassemble la plupart des APNM afin de travailler de concert sur des projets communs à tous les militaires, comme le centre social du Val de Grâce ;
- La participation de notre association à la conservation du Cercle Nationale des Armées (CNA) au sein du MINARM ;
- La pérennisation du local au sein de l'arsenal de Toulon et d'une personne travaillant à plein temps pour l'association ;
- L'invitation aux CFMM et CLFMM par les membres de la concertation au titre d'auditeur libre et aussi pour une intervention. Nous remercions vivement le CFMM pour cette initiative qui est nous l'espérons les prémices d'un 'travail en équipage' sur les sujets de la condition des marins ;
- L'invitation de APNM-Marine au forum des familles de Toulon, au salon Amarrage de Brest et Lorient. Nous remercions les instances en charges de ces manifestations et espérons qu'APNM-Marine sera invité aux prochaines ;
- La reconnaissance du PACS pour tous les militaires dès la signature de ce dernier (suppression du délai inique des 2 ans). APNM-Marine remercie nos députés et la DRH-MD pour leur écoute et leur action sur ce sujet et l'intégration de sa reconnaissance au sein de la NPRM mais nous restons vigilants sur son application lors de la mise en place de l'indemnité de garnison en 2023.

A l'inverse, certaines préoccupations demeurent et nous avons le devoir de tenter d'y apporter des réponses :

- Le manque d'information et de soutien de l'Institution. Malgré des progrès, il reste encore du chemin à parcourir pour que les APNM soient reconnues comme des partenaires à part entière de la concertation ;
- Le besoin de conseils et service comme par exemple une protection juridique professionnelle, projet sur lequel nous travaillons avec l'UNION-APNM mais qui n'a encore pas le vu le jour en raison de problème technique de mise en place avec nos partenaires ;
- En cette période de pandémie, l'assurance pour le marin de pouvoir prendre ses permissions ou à défaut de ne pas les perdre. La poursuite du projet Compte Épargne Permission Monétisé (CEPM), porté par l'association, permettrait d'y remédier et de supprimer une iniquité avec les civils du MINARM ;

- La poursuite de la protection et de la sécurisation des données de nos adhérents avec la mise en place du RGPD sur notre Blog. Nous tenons à remercier l'association Gend XXI pour son précieux concours.

Décision N°1

Grâce au vote électronique proposé à l'ensemble des adhérents,
Le rapport moral est approuvé.

3. Rapport financier

Avant de passer à la présentation des décisions à prendre, vous trouverez ci-après le rapport financier sur l'activité de l'association. Nous remercions vivement le MT Marie-Aude Pédupèbe, notre trésorière, ainsi que le cabinet PROGEXCO, qui ont assuré notre comptabilité cette année.

Vous pouvez retrouver le bilan comptable des années 2020 et 2021 en annexe du procès-verbal de l'AG. Nous remercions tout particulièrement Gilles pour son professionnalisme.

Décision N°2

Grâce au vote électronique proposé à l'ensemble des adhérents,
Le rapport Comptable 2020 et 2021 est approuvé.

4. Élections des membres du Conseil d'Administration

Conformément aux statuts les votes se font par collège. Pour que le vote soit valide, il ne faut voter qu'au sein de son groupe de grade (collège) en se limitant à voter pour un maximum d'un candidat dans le collège « officiers marinier » et d'un équipage pour le collège « équipages ». Faute de candidatures Équipages, deux postes sont encore à pourvoir.

COLLEGE OFFICIER

- LV Lucie ADRIEN

COLLEGE OFFICIER MARINIERS

- PM Florian RENOULEAUD
- MT Guillaume ELYAKIME
- MT Jean-Patrick ALONSO

COLLEGE ÉQUIPAGES

- QM2 Julien VUILLON
- QM2 Stéphanie FONTE

Décision N°3

Grâce au vote électronique proposé à l'ensemble des adhérents,
Sont élus membres du conseil d'administration :
le QM 2 Stéphanie Font, le QM2 Julien Vuillon, le MT Guillaume Élyakime, le MT Jean-Patrick Alonso et le LV Lucie Adrien

5. Questions des membres

Quel est le devenir du Fort Saint-Louis ?

Nous apprenons par l'adhérent la fermeture du Fort Saint-Louis et de sa non réouverture. APNM-Marine va se saisir du sujet et se battre afin de permettre aux marins de conserver les prestations du Fort.

Quel est la condition du militaire du réserviste lors de ses périodes de réserves (accueil, logement...)? Certains réservistes de l'association alertent des conditions parfois rudes d'hébergement (exemple de la BAN de Hyères).

Les conditions d'accueil des réservistes sont pour nous un point essentiel si la Marine veut conserver une pleine disponibilité de ses moyens. Un adhérent réserviste nous apprend qu'il se douche régulièrement à l'eau froide et dort dans des chambres vétustes sur la BAN de Hyères. APNM-Marine prendra contact avec les instances de concertation locales afin que ce point monte au niveau des chefs.

Le représentant de la FNOM présent à l'assemblée générale a demandé si APNM-Marine pouvait assister à l'assemblée générale de la FNOM programmée en septembre 2022 à Lorient ?

APNM-Marine accueille favorablement cette proposition qui permettra de faire rayonner notre association. Nous avons proposé de resserrer les liens entre la Fédération Nationale des Officier-Mariniers (FNOM) et notre association pour l'intérêt de notre communauté. La même démarche sera menée avec toutes les associations désireuses de travailler avec nous sur l'amélioration de la condition militaire.

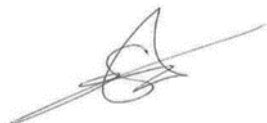
Le sujet de la nouvelle politique de rémunération du militaire (NPRM) a fait l'objet de nombreuses discussions et a été longuement débattue. La crainte des adhérents présents est le risque de paupérisation de certaines catégories de militaires, et qu'à chaque mesure, il y ait des perdants. APNM-Marine restera vigilant sur la mise en application de l'IGAR et de la compensatoire, qui devrait être mise en place pour une période de 6 ans afin de compenser la fiscalisation d'une partie de l'indice pour charge militaire (ICM), qui est actuellement défiscalisé.

6. Conclusion

Merci encore pour votre participation. Nous avons besoin de votre soutien, de votre implication en nous faisant part des problèmes que vous rencontrez, en suscitant des adhésions, et en participant autant que vous le pourrez à l'activité d'APNM-Marine par des propositions d'idées ou d'articles. On est tous membre et ambassadeur de notre association. Elle grandira et sera crédible par nos actions quotidiennes. APNM-Marine tient à remercier les membres venus aujourd'hui à notre Assemblée Générale Ordinaire. Enfin, nous vous remercions tous de votre confiance et de votre soutien. Après un tour de table, le président de séance clôt l'assemblée générale à 19H06.

La présidence collégiale d'APNM-Marine :

Edwin Saint-Marc
Coprésident Equipage



Michaël Berben
Coprésident Officiers Mariniers



Arnauld Boutroux
Coprésident Officiers

